

Lucerne, le 13 février 2004

«Procédure unifiée de communication des salaires»: simplification des décomptes de salaires pour les entreprises

Moins de bureaucratie grâce à la norme PUCS

Les décomptes de salaires séparés pour l'assurance-accidents, l'AVS et l'administration fiscale appartiendront bientôt au passé. En effet, dès 2005, les nouveaux programmes-salaires simplifieront sensiblement les déclarations de salaires et réduiront les tâches administratives, grâce à la mise en place d'une «procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)», élaborée conjointement par la Suva, les caisses de compensation AVS des cantons et des associations professionnelles ainsi que d'autres partenaires.

En Suisse, quelque 300 000 entreprises utilisent actuellement l'un des nombreux logiciels de comptabilité des salaires afin de saisir les données salariales de 3,4 millions d'employés. Les déclarations de salaires aux autorités représentent un travail considérable et coûtent beaucoup de temps et d'argent aux entreprises. En effet, pour que les déclarations soient correctes, les données salariales doivent être préparées séparément pour l'assurance-accidents, les caisses de compensation AVS et l'administration fiscale.

La nouvelle «procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)» simplifie énormément les choses: à l'avenir, les entreprises ne traiteront plus qu'une fois les données salariales. Quelques clics de souris suffiront ensuite pour transmettre ces données par Internet aux organismes qui doivent en disposer de par la loi: assurance-accidents, caisses de compensation AVS (également sur supports de données), administration fiscale, etc. Après l'envoi, les entreprises pourront encore contrôler leurs données et, si nécessaire, les compléter avant de les libérer.

La PUCS est une initiative conjointe de la Suva et des caisses de compensation AVS, qui ont collaboré à ce projet. Les caisses de



compensation AVS se sont organisées au sein de l'institution eAVS (www.e-avs.ch) en vue de définir des normes de cyberadministration en collaboration avec divers partenaires. La norme PUCS constitue également un avantage pour les quelque 110 fabricants actuels de programmes-salaires, qui n'auront plus à concevoir qu'une seule interface électronique, certifiée par la Suva. Cette dernière dispose d'une expérience de 30 ans dans le domaine des conseils en matière de programmes-salaires.

Objectif visé: faire adopter la norme PUCS par 35 000 entreprises (ce qui représente env. 1,3 millions de travailleurs) d'ici à 2007. La Suva et les caisses de compensation AVS informeront leurs clients/entreprises membres de la procédure concrète à partir du milieu de cette année.

Le site Internet www.swissdec.ch, consultable à partir d'aujourd'hui, comporte des informations destinées aux fabricants de programmes-salaires concernant la norme PUCS (SalaryDeclaration) et le standard salaire suisse (Lohnstandard-Schweiz), comme p. ex. la liste des fabricants de programmes-salaires certifiés.

Infobox

L'entreprise bernoise de biotechnologie Berna Biotech AG est la première à appliquer, à partir d'aujourd'hui, la nouvelle «procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)» sur la base de l'application Xpert.Human Resources, conçue par le fabricant suisse de logiciels SORECO. La fonctionnalité PUCS, qui a été intégrée sans problème dans l'architecture moderne Xpert.Line, est disponible dès maintenant et gratuitement pour tous les clients de Xpert.Human Resources. Les clients de Simultan AG, quant à eux, devront attendre jusqu'au 1.7.2004 pour disposer de cette fonctionnalité dans leurs programmes. L'introduction de la PUCS à plus grande échelle, soit dans d'autres programmes-salaires tels que SAP et ABACUS, est prévue au 1.1.2005. L'année 2005 verra l'entrée en vigueur de la nouvelle attestation de salaire que cet interface permettra également de transmettre.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les personnes suivantes:

<p>Suva Fabienne Scherer Division technique de l'assurance (VT) Fluhmattstrasse 1 6002 Lucerne Tél. 041 / 419 55 87 fabienne.scherer@suva.ch</p>	<p>Ausgleichskasse der Aarg. Industrie- und Handelskammer Peter Breidenbach Entfelderstr.11 5001 Aarau Tel. 062 / 837 18 58 peter.breidenbach@igakis.ch</p>
---	--